

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL du jeudi 26 janvier 2023

Adopté lors de la séance du Conseil communal du jeudi 11 mai 2023

**Présidence :** A. FERNANDEZ

**Membres :** 53

**Présents :** 37

**Excusés :** Mme ZUCKER Aurore

MM. BOVET Florian, BUSSARD Norbert, CHARPIE Pierre, DURUSSEL Christian, FLÜCKIGER Kenny, GISCLON Patrick, LEOPIZZI Stéphane, SCHEIDEGGER Frédéric, ZAUGG Andreas

**Absents :** MM. JOST Matthieu, KUCERA Patrick, LECLERCQ Alain, MENTO Giuseppe, SOUSA Pedro

Mme PUTTINI Stefania

## Ordre du jour :

1. Bienvenue
2. Appel
3. Ratification de l'ordre du jour
4. Ratification du PV de la séance du 15 décembre 2022
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Communications de la Municipalité
7. Communications des délégués auprès des associations intercommunales
8. Présentation du Municipal Sterchi sur les enjeux du Plan énergie et climat communal (PECC)
9. Préavis 15-2023 : Demande d'un crédit de CHF 110'000.- pour la transformation et le changement d'affectation du caveau situé en sous-sol du bâtiment de l'administration communale à la Rue du Village 13
10. Divers et propositions individuelles

## 1. **Bienvenue**

Le Président souhaite la bienvenue à l'Assemblée.

Il passe la parole à la secrétaire pour procéder à l'appel.

## 2. **Appel**

La secrétaire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

## 3. **Ratification de l'ordre du jour**

Personne ne souhaitant intervenir, le Président soumet au vote l'ordre du jour. L'ordre du jour est accepté à une large majorité moins deux abstentions.

Le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 4. **Ratification du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022**

J.-N. REHM, en page 6, avant-dernier paragraphe, indique qu'en réalité les trois quarts de la batterie ne sont pas utilisés pour le chauffage.

M. G. CHAMBON relève qu'il convient de remplacer Ph. CHAMBON par G. CHAMBON.

Plus personne ne souhaitant intervenir, le Président soumet au vote le procès-verbal modifié de la séance du 15 décembre 2022.

Le procès-verbal modifié de la séance du 15 décembre 2022 est adopté à une large majorité moins sept abstentions.

## 5. **Communications du Bureau du Conseil**

**Séances des associations intercommunales** : les dates des séances des associations intercommunales figurent sur le site internet de la Commune, sous la rubrique « événements ». Le Président remercie les représentants auprès des associations intercommunales d'indiquer au Bureau du Conseil toute séance extraordinaire afin qu'elle soit également inscrite sur le site internet.

**Séances du Conseil communal** : les dates des prochaines séances figurent également sur le site internet de la Commune, sous la rubrique « Conseil communal ».

Le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **6. Communications de la Municipalité**

La Municipalité n'a pas de communications.

Le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **7. Communications des délégués auprès des associations intercommunales**

M. L. TRIBOLET, représentant auprès de l'ASICE, indique qu'une séance extraordinaire a eu lieu le 11 janvier 2023 et concernait l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 165'000.- pour la phase d'avant-projet de l'extension du complexe scolaire de la Combe à Cugy. Le préavis a été accepté à l'unanimité, ce qui permet au Conseil de direction de l'ASICE de mener les études nécessaires à ce projet, pour notamment assurer les enclassements des élèves au secondaire. La problématique de l'augmentation substantielle du prix de l'électricité a été abordée. Le Collège de la Combe étant sur le marché libre, le Conseil de direction a réussi à limiter les contrats de fourniture électrique à une durée de six mois. En parallèle, des mesures d'économie d'énergie ont été mises en place et un investissement de CHF 200'000.- est prévu pour rénover l'éclairage du Collège de la Combe.

Le Président, pour faire suite à cette dernière intervention, relève qu'un samedi soir deux semaines auparavant, toutes les lumières du Collège de la Combe étaient allumées au milieu de la nuit.

Mme M. BAVAUD répond que la remise en route de l'électricité après la coupure a provoqué cette situation.

Mme F. ROTH confirme que la remise en route de l'électricité a allumé tout le Collège. Le concierge s'est toutefois déplacé le dimanche matin afin d'éteindre toutes les lumières. Une solution est actuellement recherchée afin d'éviter ce cas de figure à l'avenir.

Plus personne ne souhaitant intervenir, le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **8. Présentation du Municipal Sterchi sur les enjeux du Plan énergie et climat communal (PECC)**

M. J.-P. STERCHI relève que le PECC est une proposition du Canton destinée aux Communes qui n'ont pas de personne ou de service spécifique dédiés à la thématique de l'énergie et du climat. Entre 2018 et 2021, un concept énergétique a été élaboré par la Commission de l'énergie et du développement durable (CEeDd). La Municipalité a ensuite décidé d'adhérer au PECC afin de rendre les démarches plus opérationnelles, ce second étant plus axé sur la vision, les objectifs et les actions. Il aide ainsi à la mise en œuvre d'actions, dès 2023.

Actuellement, le document PECC est en cours de relecture et sera prochainement envoyé aux services du Canton, qui devront le valider. Il sera ensuite à disposition de la population et du Conseil communal. La démarche a une durée de quatre ans, dont trois ans de mise en place des actions.

## État des lieux

**Infrastructures** : la Maison de Commune a été rénovée en 2014 et est désormais Minergie. Le Centre de Vie Infantile (CVE) et le Collège de la Chavannes ont également été rénovés. Un chauffage à distance relie le Collège de la Combe au Collège primaire de Cugy et au CVE. De plus, en 2016, un dicastère de l'énergie et du développement durable a été créé, de même que la CEeDd.

**Évolution du climat** : une augmentation des températures et du nombre de jours tropicaux a été constatée et est à prévoir, de même que des précipitations plus fortes et plus intenses.

**Enjeux d'adaptation** : à Cugy, près de trois quarts du territoire sont des espaces verts (surfaces agricoles et forestières). L'objectif est de limiter l'impact du climat sur les écosystèmes et la biodiversité et de s'adapter au changement climatique et à ses conséquences. La Municipalité souhaite maintenir les surfaces agricoles et forestières, tout en adaptant les essences présentes sur ces dernières. Il y a très peu de zones à risque à Cugy. La Commune a un potentiel de développement en tant que centre local. Il conviendra de conserver les biens naturels, notamment au travers du Plan d'affectation communal (PACom).

**Profil énergétique** : le Municipal se réjouit du fait que la production d'électricité par des panneaux photovoltaïques a doublé en trois ans et que les demandes sont en augmentation. Il y a également un fort potentiel pour la géothermie. Il relève toutefois un point faible principal : l'âge du parc immobilier, dont plus de la moitié est à assainir (constructions de 1970 et avant). Ces bâtiments sont chauffés avec des énergies fossiles.

**Bilan carbone** : il existe deux types d'émissions. Les directes, soit celles émises au sein de la Commune (ex. construction, agriculture, déplacements au sein du village) ; les indirectes, plus importantes, soit celles émises en dehors du village (ex. production des biens à l'extérieur de la Commune, déplacements en avion ou en dehors du village). Ces secondes impliquent des émissions de gaz à effet de serre beaucoup plus importantes.

**Émissions de gaz à effet de serre** : le domaine de la consommation est responsable à 43%, par les émissions indirectes principalement, des émissions des gaz à effet de serre. La mobilité et l'énergie sont également importants en termes d'émissions, au contraire de l'agriculture et des constructions qui sont négligeables. Le Municipal précise encore que les émissions de l'Administration communale sont comprises dans le calcul mais relève que cette dernière n'émet que 2.3% des émissions totales de gaz à effet de serre dans le domaine de la consommation. En outre, 12,8 tonnes de CO<sub>2</sub> sont émises par habitant chaque année, la moyenne suisse étant légèrement plus élevée. Les émissions directes permettent cette différence car Cugy ne possède pas de grandes industries. Pour rappel, une diminution de moitié des émissions pour 2030 et la neutralité carbone en 2050 sont visés.

Dans le poste consommation, l'alimentation et les boissons représentent 38% des émissions. D'autres postes, tels que la santé, le bien-être et les loisirs représentent environ 10% chacun. En terme de mobilité, la voiture est la principale cause d'émissions, contrairement aux transports publics. Pour ce qui est de l'énergie, le mazout et le gaz sont en tête.

### Démarches participatives

Trois événements ont eu lieu afin de permettre à la population de s'exprimer : un stand à la Fête au Village, des ateliers et un sondage. Concernant le sondage, au sujet de l'énergie, la population souhaiterait plus de panneaux photovoltaïques et des subventions ; pour ce qui est de la mobilité, les répondants souhaiteraient une participation de la Commune au coût des abonnements de transports publics et la favorisation de l'utilisation du vélo et de la mobilité douce ; pour la biodiversité, la population souhaiterait la renforcer et la préserver ; pour la durabilité, une réduction des déchets et une sensibilisation des élus et du personnel communal sont souhaités.

### Vision 2050

Le PECC demande que la Commune se positionne par une vision à 2050 et des objectifs. Le Municipal lit un texte à ce sujet.

Le Municipal présente un nouveau logo et un slogan : « Cugy bouge pour le climat ». Ce nouveau logo sera dorénavant affiché sur les communications de la Commune. Les objectifs pour 2030, qui se recoupent avec les actions prévues dans le PECC, sont une augmentation substantielle de la production d'énergie renouvelable et une diminution de 35% de la consommation totale d'énergie ; la favorisation du report modal et la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité ; l'augmentation de la résilience et l'adaptation des écosystèmes aux effets du changement climatique et la favorisation de la biodiversité.

### Plan d'actions

Dans le PECC, un minimum de dix actions doit être mis en place, dont certaines sont imposées par le Canton, comme le fait de favoriser l'engagement et la participation de la population. D'autres actions sont, par exemple, celles de créer un fonds pour l'énergie et le climat et / ou la durabilité, d'assurer la conformité énergétique et d'encourager l'efficacité énergétique des bâtiments privés, cette première action étant au service de cette seconde. Au budget 2023, des montants sont déjà prévus pour avancer dans certaines actions.

### Gouvernance

La Municipalité pilote ces actions mais des préavis seront soumis au Conseil communal lorsque des fonds seront nécessaires. La CEeDd assiste la Municipalité dans ses prises de décisions. Un groupe de suivi, qui travaille sur le PECC, et un bureau mandaté aident la Municipalité dans les différentes démarches. L'administration, le secrétariat, la bourse et le service technique seront également impliqués dans la mise en œuvre de certaines actions.

### Communication

L'objectif, en travaillant de concert avec la population, est de créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique, via le site internet, les Reflets de Cugy ou encore les PIO.

## Conclusion

En conclusion, les objectifs visés sont une réduction des émissions de gaz à effet de serre et une adaptation aux changements climatiques actuels et futurs.

Le Président remercie le Municipal et invite tout Conseiller qui le souhaiterait à poser des questions au sujet cette présentation.

M. D. GEBARA remercie le Municipal pour sa présentation. Il souhaiterait que les diapositives soient envoyées aux Conseillers afin que ces dernières puissent en prendre plus ample connaissance. *La présentation sera envoyée par mail aux Conseillers.*

### **9. Préavis 15-2023 : Demande d'un crédit de CHF 110'000.- pour la transformation et le changement d'affectation du caveau situé en sous-sol du bâtiment de l'administration communale à la Rue du Village 13**

Le Président invite Mme D. LOPEZ, rapporteuse de la Commission *ad hoc*, à présenter le rapport de la Commission.

La Commission *ad hoc* soutient ce préavis 15-2023, tel que présenté par la Municipalité, et propose au Conseil communal de l'accepter.

Le Président remercie Mme D. LOPEZ et invite Mme A.-S. SCHWEIZER, rapporteuse de la COFIN, à présenter le rapport de la Commission.

La COFIN soutient ce préavis 15-2023, tel que présenté par la Municipalité, et propose au Conseil communal de l'accepter.

Le Président remercie Mme A.-S. SCHWEIZER et invite Mme F. ROTH à s'exprimer, en sa qualité de suppléante de la Municipale Christine Rais El Mimouni en charge de ce préavis mais absente à la présente séance.

Mme F. ROTH, pour répondre à la remarque de la Commission *ad hoc* concernant l'accessibilité du local aux personnes à mobilité réduite, précise que la Municipalité est sensible à cette problématique dans les bâtiments et sur le domaine public. Toutefois, dans ce cas précis, au vu du caractère historique du bâtiment, il n'est pas possible de respecter tous les critères d'accessibilité, sans mettre en péril la structure du bâtiment ou générer d'importants frais. Par ailleurs, l'Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées (AVACAH) a retiré son opposition au projet au vu des arguments précités et l'ECA a donné une dérogation par rapport à la largeur de la porte d'entrée du bâtiment.

Le Président remercie la Municipale et ouvre la discussion au sujet du préavis 15-2023. Il invite M. A. MAILLARD à prendre la parole.

M. A. MAILLARD, qui soutient le préavis, souhaiterait savoir si la Commune mettra à disposition des usagers de la salle un *beamer* et un écran pour projeter des diapositives, moyennant une majoration des frais de location, afin d'augmenter l'attractivité du local.

Mme F. ROTH indique que ces éléments n'ont pas été étudiés mais qu'il en est pris note.

Plus personne ne souhaitant intervenir, le Président soumet le préavis au vote.

**Le préavis 15-2023, tel que présenté par la Municipalité, est accepté à l'unanimité.**

Le Président passe au dernier point de l'ordre du jour.

## 10. Divers et propositions individuelles

Le Président invite tout Conseiller qui le souhaiterait à prendre la parole.

M. M. VACLAVIK se demande comment la Municipalité communiquera au sujet de la prochaine journée « Coup de balai », qui aura lieu les 25 et 26 mars 2023.

M. R. GUIMOND souhaiterait savoir si la séance qui doit avoir lieu au Grand Conseil le 11 mai 2023 aura bien lieu à cet endroit, puisqu'aucune mention n'est faite sur le site internet de la Commune.

Mme Ch. MESSERLI se demande s'il est possible de sécuriser le chantier pour la construction du trottoir sur le Chemin des Esserts et situé à proximité de l'École de l'Épi d'Or. Ce dernier est en effet dangereux pour les enfants en raison des nombreux parents-taxi et autres véhicules qui circulent, sans égard pour les écoliers.

Le Président, pour répondre à M. R. GUIMOND, relève que la séance du 11 mai 2023 aura bel et bien lieu au Grand Conseil. Dans les grandes lignes, une visite du bâtiment débutera vers 18h15-30, en présence de députés de l'arrondissement. La séance sera suivie d'un buffet d'înatoire.

Mme F. ROTH, pour répondre à Mme Ch. MESSERLI, confirme qu'il y a beaucoup d'usagers et peu d'espace. L'entreprise qui réalise les travaux a été avertie de la problématique et une déviation pour les piétons a été mise en place. De plus, le cheminement des enfants entre le CVE et le Collège de l'Épi d'Or a été dévié via la route de la Bérallaz. Toutefois, il n'y a pas de solution idéale. Le sens unique à intervenir sur le chemin des Esserts permettra de régler ce problème à l'avenir.

Le Président demande à M. M. VACLAVIK quelques informations supplémentaires au sujet de la journée « Coup de balai ».

M. M. VACLAVIK indique que les scouts ont organisé, avec le soutien de la Municipalité, cette journée en 2022 afin de nettoyer les déchets dans la Commune. Toutefois, la communication a été assez faible et peu de personnes se sont présentées. Il se demande s'il est possible de prévoir une plus large communication et si les écoliers peuvent également y prendre part, une telle journée étant en lien direct avec le PECC. Le lieu de rendez-vous en 2022 était fixé au

Billard. Les scouts ont ensuite réparti les personnes présentes entre différents secteurs après que la Municipalité avait mis à disposition des sacs plastique et des gants. La journée s'est clôturée par un repas, le tout dans la convivialité.

M. R. KARLEN relève la mauvaise fréquentation de cette journée. Cette dernière sera renouvelée en 2023, les scouts ayant déjà été approchés. La communication sera beaucoup plus importante, y compris auprès des écoles, afin de montrer le bon exemple aux enfants. De plus, une demi-journée de ramassage des déchets s'est déroulée à Cugy et à Bretigny en 2022 avec la participation de respectivement cinq et trois classes.

M. E. BRON, au sujet du logo et du slogan présentés lors de la présentation du PECC, se demande si les courriers officiels de la Commune resteront identifiables par les citoyens.

M. J.-P. STERCHI répond que le logo sera utilisé, par exemple, pour des articles dans les Reflets de Cugy. Les armoiries communales continueront d'être utilisées pour les communications officielles, en parallèle du nouveau logo si cela s'y prête.

Mme E. JEANFAVRE souhaite remercier l'USL pour l'organisation de l'apéro de la nouvelle année mais regrette le manque de représentation du Conseil et de la population. Elle relève également avoir constaté que le déneigement est moins bon dans la Commune depuis quelques années alors même que les chutes de neige sont prévisibles.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h12.

## CONSEIL COMMUNAL

Le Président :  
A. FERNANDEZ

La secrétaire :  
M. MESSERLI

Cugy, le 29 janvier 2023